



## COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

### Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°20– réunion du 19.03.2025

Saison 2024/2025

## Mises à Jour calendrier

### 1. Informations Générales

Les calendriers seniors ont été mis à jour pour les matchs non joués jusqu'au 16 mars 2025.

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » :

🔗 <https://alsace.fff.fr/competitions/>

#### Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- Epreuves
  - Championnat et Coupes
    - Compétitions Officielles



### 2. Modifications validées par la commission

#### D2 gr F

Mulh. Anatolie A.S. 1 - Oberbruck U.S.O.D. 1 du 30/03 **est fixé à 16h** (décision CSS)

#### D4 gr E

Ebersmunster 1 – Boersch 1 du 21/04 **est avancé au 30/03 à 15h** (décision CSS)

#### D6 gr H

Dannemarie 2 – Mulh. Coteaux 3 du 30/03 **est reporté au 21/04 à 10h**

#### D8 Accession gr B

Ettendorf US 3 est remplacé par l'entente Ettendorf/Alteckendorf 3, qui évolue « hors compétition »

## COUPE VIVALYS :

### 8<sup>es</sup> de finale :

#### Quarts de Finale :

Les matchs sont fixés au 30/03 comme suit :

- A. Kaltenhouse/Marienthal 2 – Pays Rhéna 2 à 15h
- B. Stade Burnhauptois 2 – Blotzheim 2 à 15h
- C. Strasbourg FCOSK06 3 – Mulhouse FR 2 à 14h30
- D. Sarre Union 3 – Weyersheim 2 à 15h

#### Demi-Finales :

Les matchs seront fixés au 21/04 à 10h :

Vainqueur A – Vainqueur D

Vainqueur C – Vainqueur B

Information réglementaire : La Commission des Compétitions Seniors du District d'Alsace homologue, hors procédure en cours, l'ensemble des rencontres comptant pour les tours précédents de la Coupe Vivialys.

## CHALLENGE VIVALYS :

### 8<sup>es</sup> de finale :

Les matchs à jouer sont fixés au 23/03 à 10h :

- N°4 Weyer 3 - Batzendorf 2
- N°6 Durlinsdorf 3 - Entzheim 3 à 11h
- N°8 Mulh. Anatolie 4 - Marckolsheim 3

#### Quarts de Finale :

Les matchs sont fixés au 30/03 comme suit :

- A. Marckolsheim 3 – Helfrantzkirch 2 à 14h30
- OU** Mulh. Anatolie 4 – Helfrantzkirch 2 à 10h
- B. Strasbourg Kronenbourg 4 – Boersch 2 à 10h
- C. Batzendorf 2 – Preuschkirch 3 à 10h
- OU** Preuschkirch 3 – Weyer 3 à 15h
- D. Durlinsdorf 3 – Ittenheim 3 à 15h
- OU** Entzheim 3 – Ittenheim 3 à 10h

#### Demi-Finales :

Les matchs seront fixés au 21/04 à 10h :

Vainqueur B – Vainqueur A

Vainqueur D – Vainqueur C

Information réglementaire : La Commission des Compétitions Seniors du District d'Alsace homologue, hors procédure en cours, l'ensemble des rencontres comptant pour les tours précédents du Challenge Vivialys.

## **Forfaits Généraux :**

### **District FUTSAL**

**Lingolsheim FC 1 est déclaré en forfait général** suite à 3 forfaits (03/03-10/03-21/03)

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont conservés

**Lingolsheim FC 1** est placé à la dernière place du groupe ; Amende 104€ (Art 11RD).

### **District 2 – Gr E**

**Wintzenheim AS 1 déclare forfait général**

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

**Wintzenheim AS 1** est placé à la dernière place du groupe ; Amende 156€ (Art 11RD).

### **District 5 – Gr H**

**Saint Amarin SR 2 est déclaré en forfait général** suite à 3 forfaits (02/03-09/03-16/03)

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

**Saint Amarin SR 2** est placé à la dernière place du groupe ; Amende 104€ (Art 11RD).

### **District 7 Maintien – Gr B**

**Wintershouse AS 2 déclare forfait général**

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

**Wintershouse AS 2** est placé à la dernière place du groupe ; Amende 84€ (Art 11RD).

### **District 8 Printemps – Gr M**

**Benfeld AS 2 déclare forfait général**

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

**Benfeld AS 2** est placé à la dernière place du groupe ; Amende 84€ (Art 11RD).

### **District 8 Printemps – Gr N**

**Colmar Portugais 2 déclare forfait général**

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

**Colmar Portugais 2** est placé à la dernière place du groupe ; Amende 84€ (Art 11RD).

### **Vétérans – Gr J**

**Ostwald FC déclare forfait général**

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

**Ostwald FC** est placé à la dernière place du groupe ; Amende 84€ (Art 11RD)

## **VETERANS et SUPER-VETERANS**

### **Communiqué relatif aux compétitions vétérans**

Certains d'entre vous se sont inquiétés, à juste titre, du doublon de dates entre la coupe d'Alsace et le challenge Matéo Pascual.

Nous croyons utile de rappeler qu'en début de saison nous n'avons pas retenu la date du 30/08 car trop précoce pour débiter les compétitions (vacances scolaires obligent).

La reprise tardive du 06/09 a eu pour conséquence ces doublons :

- Comme celui du 31/10 pour lequel la priorité de jeu a été donnée à la coupe d'Alsace.
- Il s'en est suivi un deuxième doublon, **celui du 28/03, pour lequel la priorité sera donnée au challenge (83 équipes en lice contre 14 en coupe).**
- **De fait, les huitièmes de la Coupe d'Alsace se joueront en semaine, au plus tard le mercredi 16 avril, sur proposition du club recevant, avec si possible l'accord de l'équipe visiteuse.**

→ **Les rencontres des 1/8<sup>e</sup> de finale ont ainsi toutes été refixées par défaut au mercredi 16 avril 2025**

→ Nous invitons les clubs à s'accorder pour avancer ces rencontres

Nous rappelons que les demandes d'accords adversaires doivent se faire via le module Compétitions, accessible depuis Footclubs, au plus tard 5 jours avant la date du match.

→ Retrouvez ci-après la procédure : [Comment faire une demande de modification de match ? \(smart-tribune.com\)](http://smart-tribune.com)

Autre modification à venir, les 1/2 finales du challenge seront programmées le vendredi 30/05 en inversion avec la journée 14 du championnat qui elle, aura lieu le 23/05, afin que nos vétérans puissent bénéficier de ce week-end à rallonge de l'Ascencion.

Pour ce qui est des finales (1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> places) du challenge elles auront bien lieu le samedi 07/06. A ce sujet des précisions vous seront apportées très prochainement (au plus tard début avril), y compris pour le championnat (matches en retard).

Bonne continuation à vous  
DV, PZ, PR, EB

### **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours\* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

\* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission  
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le secrétaire de la Commission  
Bernard Barthelmebs